

Guide de bonnes pratiques pour l'emploi des assistantes et assistants monteurs

Association des directeurs de postproduction
Association des directrices et directeurs de production
Les Monteurs associés

Novembre 2021



ADPP
11, rue Taillandier - 75011 Paris
www.directeursdepostprod.com



ASSOCIATION DES DIRECTRICES
ET DIRECTEURS DE PRODUCTION

ADP
% Commission supérieur technique de l'image et du son
9, rue Baudouin - 75013 Paris
www.directeurdeproduction.com



LMA
% La Fémis
6, rue Francœur - 75018 Paris
www.monteursassocies.com

Sommaire

Introduction	5
1. Le rôle et les tâches de l'assistant monteur	6
2. Le sous-emploi des assistants monteurs : une absence d'économies notables	7
2.1 Pendant le tournage, la synchro par le laboratoire	7
2.2 Pendant le montage	8
3. Nos préconisations	9
3.1 La concertation	9
3.2 L'organisation du travail	9
3.3 La durée de l'emploi de l'assistant monteur	10
3.4 Le respect de la personne et des conventions collectives	11
Annexe : les multiples tâches de l'assistant monteur	13
1. Les premiers travaux de montage : préparation et organisation du projet	13
2. Pendant le travail de montage : assister le chef monteur	14
3. Après le travail de montage : les finitions	16

Introduction

Début janvier 2021, sous l'égide du CNC et à la demande des Monteurs associés, une réunion s'est tenue entre les syndicats de producteurs et plusieurs associations professionnelles concernées par la postproduction afin d'ouvrir un dialogue sur la situation des assistants monteurs¹.

En effet, depuis plusieurs années déjà, Les Monteurs associés s'inquiètent de la détérioration du poste de l'assistant monteur et de ses conditions de travail.

En 2018, ils ont mené une enquête² portant sur 363 projets, cinéma et audiovisuel, qu'ils ont complétée en 2020 par un recueil de témoignages³ d'expériences récentes. La lecture de ces documents est alarmante et tous ont pu en prendre la mesure : absence de contrats, discontinuité de l'emploi sur un même projet, absence de planification, disponibilité à la demande (parfois du jour pour le lendemain), tâches impossibles à effectuer dans les délais impartis et dépassements non rémunérés, etc. Le métier d'assistant monteur s'est ainsi dégradé d'une telle façon qu'on peut parler de précarisation, voire, dans certains cas, de souffrance au travail.

Suite à cette rencontre, un groupe de travail s'est constitué, rassemblant assistants et chefs monteurs, directeurs de production et de postproduction, producteurs et plusieurs syndicats d'employeurs et de salariés (API, SPI, UPC et Spiac-CGT).

Au fil des discussions, il est apparu qu'une part du problème vient de la méconnaissance du travail de l'assistant monteur par un certain nombre de producteurs, de directeurs de production et même de chefs monteurs.

Il nous a donc paru nécessaire de rédiger un « guide » pour rappeler le rôle pivot de l'assistant monteur dans la chaîne de fabrication et pour formuler un certain nombre de recommandations de bonnes pratiques, dans l'intérêt de tous et de la qualité des films.

Redonner toute sa place à l'assistant monteur, c'est assurer la cohérence du travail de chacun pour que le film émerge dans les meilleures conditions. C'est aussi assurer la transmission d'un savoir aux chefs monteurs de demain. Les nouvelles technologies ont été un atout pour la création des œuvres mais, au passage, elles ont pu aussi malmener et désorganiser certains métiers. Ce guide se veut un outil pour transmettre la culture de nos métiers et de notre savoir faire collectif.

Ces recommandations n'ont pas de caractère normatif, et ce guide ne se substitue bien entendu à aucune convention collective, mais il entend rappeler à chacun, du producteur au chef monteur en passant par le directeur de production et de postproduction, sa responsabilité vis-à-vis de l'assistant monteur.

1. Pour simplifier la lecture le masculin est utilisé pour désigner l'ensemble des professionnels, femmes et hommes inclus.

2. Voir : monteursassocies.com/publications/enquete-sur-les-conditions-de-travail-des-assistants-monteurs

3. Voir : monteursassocies.com/publications/temoignages

1. Le rôle et les tâches de l'assistant monteur

La fonction de l'assistant monteur est définie ainsi :

Dans la convention collective du cinéma :

« Il assiste le chef monteur pendant la durée des travaux liés au montage et, sous sa responsabilité, assure le suivi des différentes étapes du montage : organisation et préparation du travail, gestion des matériaux images et sons, dialogue avec les industries techniques et travail avec les différents intervenants (bruitage, postsynchronisation...). »

Dans la convention collective de l'audiovisuel :

« Il assure des travaux d'assistance et de suivi de différentes étapes de montage (préparation du travail, gestion des images et du son, relation avec le laboratoire). »

Pour compléter ces définitions, ajoutons que :

L'équipe de montage est composée d'un chef monteur et d'un ou plusieurs assistants.

Assurant le suivi technique et artistique de l'ensemble du projet de montage, depuis le tournage des rushes jusqu'à la conformation finale, l'assistant monteur est un interlocuteur privilégié de la production.

Il maîtrise les *workflows* de postproduction du film, définis en coopération avec le monteur et les autres corps de métier concernés (image/son/laboratoire), et possède une connaissance concrète du projet de montage, qu'il a lui-même organisé.

Grâce à ses expériences passées, son travail sur le scénario et sur les rushes du projet en cours, il sait anticiper les problèmes et les demandes, facilitant ainsi la tâche des chefs de poste et rendant plus fluide la communication entre les équipes. On le sollicite aussi car il maîtrise et détient la mémoire des rushes et de l'évolution du travail de montage.

Le travail de l'assistant ne se réduit pas à des tâches techniques. Il est également un interlocuteur artistique important, faisant partie intégrante de l'équipe de montage dirigée par le chef monteur et le réalisateur. La maturation d'un film au montage passe par des moments d'échanges et de réflexions, au cours desquels il peut apporter un autre regard, frais mais averti.

Depuis l'arrivée du numérique, les outils ont radicalement changé, les *workflows* se sont complexifiés et la charge de travail, elle, a augmenté. L'assistant doit donc assumer cette complexité croissante et ses conséquences dans la communication entre les différentes équipes. Son travail ne peut se réduire aux seules préparations des rushes et aux exports de fin de projet. L'assistant peut pré-monter des séquences. Il maquette et gère les VFX, les sous-titres et les génériques, travaille sur le son de la copie de travail, il assure le suivi des archives et des musiques, etc. Il décharge alors le monteur de travaux très lourds, en temps et en énergie (*voir en annexe page 13 la liste des multiples tâches de l'assistant monteur*).

L'assistant monteur occupe ainsi une fonction centrale, en lien avec tous les postes fondamentaux du film, du tournage au mixage. Il observe, analyse et soutient le chef monteur, dans une collaboration étroite, garante d'un principe de transmission unique.

2. Le sous-emploi des assistants monteurs : une absence d'économies notables

2.1 Pendant le tournage, la synchro par le laboratoire

- **Une absence d'économies notables**

Si la synchro des rushes peut parfois être confiée au laboratoire pour les *dailies*, pour des questions d'organisation (peu de rushes, tournages étalés sur une longue période en documentaire par exemple, tournages sur des périodes séparées, début du montage après la fin du tournage...), elle ne permet pas de faire une véritable économie.

Voici une simulation pour un film à petit budget en annexe 1 avec 7 semaines de tournage, 35 jours, à raison d'une moyenne aujourd'hui de 2 heures de rushes par jour soit 70 heures de rushes :

Une synchro confiée au laboratoire, au tarif moyen de 150 €/heure, pour 70 heures représente 10 500 € HT.

Considérant que l'assistant monteur doit commencer au minimum 2 semaines avant le chef monteur pour prendre connaissance du projet et préparer au mieux les rushes (organisation des chutiers, création de séquences, dérushage...), et si ce dernier commence à la fin du tournage, cela signifie que l'économie porte sur 5 semaines d'assistantat.

Coût de l'assistant : au tarif syndical en annexe 1 de 1 062,80 €/semaine +60 % de charges sociales = 1 700 €/semaine × 5 semaines = 8 502 €.

Coût de la location de la salle et du matériel environ 3 500 €.

Coût total autour de 12 000 € soit une différence de moins de 2 000 € et ce dans le cas où le nombre d'heures de rushes n'est pas dépassé.

- **Un travail incomplet**

Un assistant technique de laboratoire ne connaît pas le projet, ni le monteur, et ne pourra pas préparer correctement le travail. La synchro quasi automatique devra être reprise, les rushes devront être organisés, etc. Le travail effectué par le laboratoire est complémentaire de celui de l'assistant mais ne peut se substituer à celui-ci.

- **Une perte de lien avec le plateau et la production pendant le tournage**

L'assistant monteur est le premier regard sur les rushes en vue du montage. Il est ainsi un interlocuteur indispensable pour le plateau et la production pendant le tournage, surtout en l'absence d'un chef monteur dès le début. Il peut signaler des erreurs, des soucis techniques,

des manques ou répondre à toute question de la mise en scène, de la production, sur les éléments existants et préparer le cas échéant des éléments pendant le tournage.

Ce lien essentiel qui nécessite un véritable investissement ne peut être assuré par le laboratoire, prestataire technique gérant une multiplicité de projets.

Synchronisation rigoureuse des rushes, vérification, mise en ligne, connaissance parfaite des rushes, organisation du projet pour le chef monteur, lien avec le tournage et la production : engager un assistant monteur dès le début du tournage, est un atout déterminant. C'est un gain de temps considérable dans la gestion ultérieure du projet.

2.2 Pendant le montage

- **Faire peser les tâches de l'assistant sur le chef monteur : une aberration économique et artistique**

Payer un chef monteur, à son tarif, pour prendre en charge des tâches relevant de l'assistantat est évidemment absurde économiquement.

Cela contribue à le surcharger de tâches qu'il doit non seulement accomplir mais penser et anticiper entraînant perte de concentration, éparpillement et dépassement des temps de montage.

Cela génère une perte de temps qui peut s'évaluer en semaines pendant lesquelles il ne peut se consacrer à sa mission première artistique, le montage.

Pour exemple : sur un montage de 16 semaines, selon un décompte effectué par un chef monteur, 2 semaines avaient été passées à effectuer des tâches d'assistantat. Ce sont donc 2 précieuses semaines non consacrées au montage du film qui représentent financièrement plus de 3 semaines d'assistant.

- **Des erreurs coûteuses et un surcroît de travail pour le directeur de postproduction et tous les acteurs de la chaîne de postproduction :**

- **des difficultés réelles à anticiper et planifier** la présence de l'assistant ;
- **des difficultés majeures à assurer la présence d'un seul et même assistant** tout au long du montage avec le risque fréquent de devoir faire appel à un autre assistant dans l'urgence qui ne connaît rien du projet ;
- **des opérations refaites plusieurs fois** car mal programmées et mal planifiées par manque de suivi et de connaissance sur la durée du projet ;
- **des erreurs techniques** dues à une mauvaise connaissance de la matière et des enjeux techniques du projet et à une mauvaise communication avec les autres postes de la postproduction : mauvais format d'export, conformation son ou image défailante, projection de travail déficiente... ;

- **un suivi défaillant** des VFX, musiques, éléments additionnels, génériques, archives : plans manquants, non répertoriés, éléments non fournis à temps... ;
- **des problèmes sur les masters finaux** (DCP...) : synchronisation, calage de sous-titres...

Ces difficultés et erreurs techniques font peser complications et tensions sur toute la chaîne de postproduction, techniciens et prestataires. Elles font perdre des jours précieux de travail dans des plannings généralement très serrés. Le temps supplémentaire nécessaire pour absorber cette désorganisation et rectifier les erreurs génère inévitablement des dépassements budgétaires.

3. Nos préconisations

3.1 La concertation

La concertation et la communication entre les représentants de la production et le chef monteur sont primordiales.

Dans le cadre de l'élaboration du devis, **la durée du montage et la durée d'emploi de l'assistant monteur doivent être établies** par le directeur de postproduction, ou à défaut par le directeur de production, **en concertation avec le chef monteur** et le réalisateur afin d'être en adéquation avec les spécificités du film. L'expérience et l'expertise du chef monteur est déterminante dans cette discussion.

Avant le début du tournage, il est à la charge du directeur de production et de postproduction d'organiser deux réunions :

- l'une sur le planning et l'organisation précise de la postproduction, réunira le chef monteur, l'assistant monteur, le chef monteur son et le mixeur ;
- l'autre sur le *workflow*, réunira les membres de l'équipe de tournage image et son, l'assistant monteur, le prestataire, les VFX...

Tout au long de la postproduction, des points réguliers doivent être faits avec le chef monteur et son assistant pour affiner l'organisation, rectifier les plannings si besoin...

Les arbitrages « économiques » ne doivent pas être faits au seul détriment de la postproduction, par méconnaissance de ses enjeux, car c'est in fine au détriment du film.

3.2 L'organisation du travail

L'organisation du travail se construit en équipe et dans l'échange. L'assistant monteur doit pouvoir y participer et **son travail doit être concerté et planifié** avec le chef monteur, en

collaboration avec le directeur de postproduction (ou le représentant de la production). Un planning doit lui être transmis et des points réguliers effectués pour ajustements (projections, réunions...), pendant toute la durée de la postproduction.

L'assistant monteur doit être **présent aux réunions de travail** (VFX, musiciens, archives...) et **aux projections** du montage en cours, pour pouvoir assurer le suivi technique et artistique dont il a la charge.

L'assistant monteur doit disposer **d'un poste de travail dédié** aux heures ouvrables, proche de celui du chef monteur, et ne pas travailler en horaire décalé du chef monteur. Aucune collaboration fructueuse ne peut se faire sinon.

Le **travail de nuit** n'est généralement pas une nécessité en montage, à la différence du tournage. En cas d'impératif, le travail de nuit doit être rémunéré avec les majorations légales prévues par les conventions collectives.

Le **télétravail**, ou travail à la maison, doit rester exceptionnel (conditions sanitaires, etc.) et non contraint. En tout état de cause, le matériel nécessaire, son installation et sa maintenance doivent être à la charge de la production.

3.3 La durée de l'emploi de l'assistant monteur

Dans l'équipe de montage, chacun, le chef monteur et son ou ses assistants, a un rôle attiré et un ensemble de tâches à effectuer, ce que précisent bien les définitions de fonction des conventions collectives du cinéma et de l'audiovisuel (*voir aussi en annexe page 13 la liste des tâches de l'assistant monteur*).

Comme au tournage, ce partage des rôles est indispensable à la qualité et l'efficacité du travail. C'est pourquoi, **pour bien faire, l'assistant monteur doit être présent en amont, pendant toute la durée du montage, et en aval.**

Cette pratique, qui était auparavant la norme, est de plus en plus souvent mise à mal, même dans le cas de projets bien financés. Pourquoi ? Parce qu'à l'arrivée du numérique, comme dans de nombreux métiers, on a pu croire que la machine économiserait du personnel, qu'elle rendait les assistants inutiles ; on parlait d'ailleurs de « montage *assisté* par ordinateur », comme si le travail des assistants se résumait à des tâches techniques. De plus, les premières années, le coût élevé des stations de montage numérique ne permettait pas d'en louer plusieurs et, faute de poste de travail, l'emploi des assistants monteurs a radicalement chuté. Il y a même une période où on les a fait travailler de nuit (pratique qui, hélas, se rencontre encore...). Malgré la baisse radicale et rapide du coût des stations de montage, le pli a été pris... Un film n'est pourtant pas plus facile à monter qu'auparavant... c'est même le contraire étant donné les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies.

Chaque projet est spécifique, et bien entendu les besoins et les moyens d'une série télévisée ou d'un documentaire ne sont pas les mêmes. Mais l'emploi discontinu d'un assistant monteur est problématique dans tous les cas. Et si cette pratique peut se comprendre dans le cas de projets difficiles à financer, elle est souvent due à la méconnaissance de l'importance du rôle de l'assistant plutôt qu'à des contraintes économiques réelles (si l'on considère son coût effectif). D'autant plus qu'un suivi rigoureux de la postproduction est particulièrement important lorsque le budget est serré.

C'est pourquoi l'Association des directeurs de postproduction et Les Monteurs associés recommandent que **la durée d'emploi de l'assistant monteur soit au minimum égale à celle du chef monteur**. Dans la mesure où l'assistant monteur commence avant et finit après le chef monteur, cette durée est à répartir sur l'ensemble de la période. Cette durée de travail ne doit pas être fragmentée en journées « à la demande », mais planifiée sur des périodes cohérentes, en concertation avec le chef monteur.

Ajoutons que le passage par l'assistantat est une étape décisive dans la formation des futurs monteurs. Le montage, dernière écriture, se fait dans un dialogue entre le réalisateur, le monteur et la matière, les rushes. Cette étape ne peut se comprendre, et s'apprendre qu'en y étant associé. L'apprentissage du métier nécessite un véritable suivi des projets, impossible si l'assistant est employé sur de courtes durées éparpillées tout au long du montage.

3.4 Le respect de la personne et des conventions collectives

Le sous emploi des assistants monteurs, la précarisation de ce métier, ont pour conséquences sa dévalorisation qui peut aller jusqu'à « l'oubli » d'un certain nombre de règles que nous souhaitons rappeler ici.

- L'assistant monteur travaille sous la responsabilité et la supervision du chef monteur, en concertation avec le directeur de postproduction (ou le représentant de la production).
- Les heures supplémentaires ou dépassements du temps de travail : il faut savoir qu'une forte pression est fréquemment exercée sur l'assistant monteur, ce qui peut le conduire à accepter une charge de travail trop importante dans le temps qui lui a été imparti. L'assistant monteur doit prévenir systématiquement le chef monteur et la production, s'il doit faire des heures supplémentaires. Les dépassements sont dûs soit à une mauvaise estimation des temps nécessaires soit à des problèmes de planning, soit à des impératifs particuliers. Ils doivent être effectués sous la responsabilité du chef monteur et en concertation avec le représentant de la production. L'assistant doit en rendre compte régulièrement. Ces heures supplémentaires ou dépassements de temps de travail doivent être rémunérés.
- L'assistant monteur ne doit pas être appelé du jour pour le lendemain, mais son travail doit être planifié.
- Un contrat doit lui être transmis au plus tard 48 heures suivant sa date d'embauche.

- Les journées isolées ou les périodes de travail de moins de cinq jours consécutifs, doivent être payées au tarif journalier majoré, et non regroupées en semaines fictives.
- Il n'est pas permis d'employer un assistant monteur pour une durée inférieure à une journée de 7 heures.
- Il n'est pas permis d'employer un stagiaire (ou second assistant) si le poste d'assistant monteur n'est pas pourvu, et en substitution de l'emploi de ce dernier.
- Dans le cinéma, le poste d'assistant monteur ne peut pas être sous-traité à un prestataire : *« En aucun cas, les emplois, au titre de l'une des fonctions définies à l'article 3 du chapitre Ier, ne peuvent être pourvus par le recours à une entreprise de travail temporaire française ou étrangère, ni par le recours à toute entreprise tierce. Tous les techniciens visés à la présente convention doivent être salariés par le ou l'un des producteurs délégués ou par l'entreprise de production cinématographique exécutive agissant pour le compte des entreprises de production déléguées. Dans le cas de coproduction internationale, les emplois sont répartis entre les entreprises coproductrices du film de chacun des pays parties prenantes à la coproduction. »* (Convention collective du cinéma, Chapitre IV, Engagement, Article 1)

Annexe : les multiples tâches de l'assistant monteur

1. Les premiers travaux de montage : préparation et organisation du projet

- **Définir les protocoles :**

- connaissance du dispositif de tournage (matériel d'enregistrement caméra et son, multi-caméra, enregistreur d'appoint, son témoin, timecode synchrone...);
- spécifier les types de fichiers images et sons enregistrés (codecs, mode d'encapsulation, LUT, taille de l'image, confo cadre...);
- établir les *workflows* de l'image et son : du tournage au mixage (transcodages, pré-étalonnage, conformation...);
- dialogue avec les membres du tournage pour recueillir des données et éléments techniques (scripte, décorateur...).

- **Préparation et vérification des salles de montage :** logiciel de montage, puissance de l'ordinateur, qualité des moniteurs, qualité de l'écoute, partition sur disques ou serveur...

- **Traitements des rushes natifs (le cas échéant, en l'absence de prestataires dédiés) :**

- copie et sauvegarde des rushes natifs ;
- transcodages des rushes natifs ;
- copie et sauvegarde des rushes transcodés.

- **Organisation du projet de montage :**

- import et organisation des rushes ;
- gestion des métadonnées (sauvegarde et constitution de métadonnées) ;
- vérification quantitative des rushes images et sons (à partir des rapports scripte, caméra, sons, laboratoire, feuilles de service...).

- **Synchronisation des rushes :**

- synchronisation son/image, multicams entre eux...
- gestion des rushes à effet (accélérés/ralentis, incrustations, etc.)
- vérification des rushes synchronisés :
 - identification des problèmes techniques liés à l'image et au son (problèmes de point, perche dans le champ, reflets, moirage et *flick*, pixel mort, bruits parasites, problèmes de fréquences...);
 - en lien avec le chef monteur, appréhender si certains enjeux narratifs du scénario et de la mise en scène semblent suffisants (plans manquants, etc.).

- **Dailies :** export et mise en ligne des rushes synchronisés (pour les membres de la production et du tournage).

- **Test de conformation image et son :** identifier en amont les problèmes potentiels de compatibilité entre matériels et logiciels.

Remarques

Ces étapes préparatoires sont le garant de la bonne maîtrise du projet de montage par un assistant monteur, référent du tournage au mixage.

Elles permettent de repérer, de corriger et d'anticiper immédiatement l'apparition de problèmes issus du tournage.

Elles induisent un gain de temps non négligeable dans l'organisation et la prise de connaissance des rushes par l'assistant monteur.

Certains projets et modes de tournage impliquent des travaux de préparation et d'organisation supplémentaires, voire exponentiels, pouvant justifier l'emploi d'un second assistant :

- projets à **plusieurs caméras**, avec des **enregistreurs de sons séparés...** ;
- sur la **production d'une série** le travail est multiplié par autant d'épisodes (et de montages simultanés) ;
- projets aux **formats multiples** (caméras différentes, vidéos de portable, drones...).

2. Pendant le travail de montage : assister le chef monteur

• Organisation des rushes et dérushage :

- organisation des rushes synchrones :
 - création de chutiers : par séquences, par dates, par personnages, par thèmes... ;
 - création de séquences : de bout-à-bout, de pré-sélections, par action ou dialogue...
- dérushage des rushes synchrones, des sons seuls, des plans en « extra » (*establishing shots*, archives, photos...) :
 - nommer et décrire les plans : personnage, valeur de plan, mouvement de caméra, description de l'action ;
 - commentaires techniques : report d'informations des rapports scripte, indiquer les reprises dans un même rush, plans à traiter en VFX... ;
 - commentaires artistiques : remarques sur les prises (mise en scène, jeu des comédiens...).
- choix de rushes pour la *promo reel*.

• Outils de travail :

- annotation du scénario : modification de dialogues, repérage des VFX, voix off, sons seuls textes, ambiances... ;
- créations de séquenceurs, tableaux, vignettes photographiques et autres outils de travail préparatoire à la demande du monteur ;
- dans le cas d'un film en langue étrangère, première traduction (le cas échéant) et création de sous-titres ;
- sécurisation du projet de montage, maintenance du système et résolution de problèmes techniques (le cas échéant).

• En montage :

- prémontage de séquences ;
- travaux de montage son (recherches de sons seuls, de doubles, bouchage, harmonisation...)

- création de maquette d'effets visuels (VFX : incrustations, effacer perche...);
- import et gestion de recherches audiovisuelles (musiques, archives, motifs graphiques...);
- création de maquettes de titrage (génériques, titres, sous-titres...).

• **Gestion des VFX :**

- repérage et exports des plans VFX ;
- tableau des VFX ;
- intégration des maquettes et suivi des modifications avec le monteur et la société de VFX ;
- intégration et vérification des VFX définitifs.

• **Tableaux et relevés :**

- tableau et gestion des musiques + suivi des modifications avec le monteur et le compositeur de musiques ;
- tableau et gestion des archives + suivi des modifications avec le monteur et le(s) documentaliste(s) ;
- relevé de sous-titrages (le cas échéant) + suivi des modifications avec le monteur et la société de sous-titrage ;
- relevé des dialogues.

• **Exports du montage en cours (copie travail) à destination :**

- des projections (format de l'image, son en stéréo, LCR ou 5.1...);
- de la production (*promo reel*, festivals...);
- du compositeur de musique (séparer pistes musiques) ;
- des VFX ;
- des archives ;
- du montage son (répartition des pistes...);
- de l'étalonnage (pour conformation du montage avec les images natives) ;
- du bruitage ;
- du sous-titrage (titres, séparer pistes directs et commentaires) ;
- de la postsynchronisation ;
- du graphisme (génériques, titres...);

Remarques

Les exports pour les projections ou visionnages sont vérifiés en intégralité systématiquement.

Chaque projection en salle implique une vérification (en amont) : de la colorimétrie du projecteur ou de l'écran, de la bonne répartition des pistes (stéréo, LCR, 5.1), de la qualité et du niveau de l'écoute.

Chaque corps de métiers demande des types d'exports particuliers au son et à l'image (incrustation d'informations sur l'image), pour leur permettre de travailler au mieux dans leur partie :

- exemple 1 : pour le compositeur, nous devons séparer les musiques, utilisées comme maquette au montage, des autres éléments de la bande son ;
- exemple 2 : pour le sous-titrage, nous devons séparer les directs et les sons seuls de voix des autres éléments de la bande son.

Les temps de préparation d'export, de calcul et de mise en ligne sont souvent **sous-estimés dans le temps de travail de l'assistant.**

3. Après le travail de montage : les finitions

- **Exports du montage final (à refaire dans le cas de retouches de montage) :** pour la conformation des images, vers le montage son, le compositeur, le sous-titrage, le bruitage, le mixage, etc.

- **Postsynchronisations et postproduction son :**
 - détection des postsynchronisations ;
 - référent pour l'enregistrement des postsynchronisation ;
 - référent pour le bruitage et le mixage.

- **Conformation :**
 - conformation des images natives (le cas échéant, en l'absence de prestataires dédiés) ;
 - vérification de la conformation des images natives : coupes, vitesses, effets de montage, VFX, graphisme, titres, génériques, archives, conformité des formats, etc.
 - travaux de finalisation divers : habillage, floutage... (le cas échéant, en l'absence de prestataires dédiés).

- **Mastering du film (le cas échéant, en l'absence de prestataires dédiés) :** assembler étalonnage et mixage, pour PAD ou DCP.

- **Sauvegardes et archivage :**
 - copies des rushes natifs et transcodés sur disques ou LTO (le cas échéant, en l'absence de prestataires dédiés) ;
 - gestion et indexation de séquences et éléments audiovisuels : hors montage principal (bonus DVD...), musiques, *establishing shots*, sons et images récurrentes (production de série) ;
 - copies des disques de travail et/ou consolidation du projet de montage.